

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et
numérique

Arrêté du 21 mars 2024

portant modification de l'arrêté du 10 novembre 2023 portant désignation des membres au comité social d'administration spécial des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, de la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

NOR : ECOP2411304A

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, la ministre du travail, de la santé et des solidarités,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France, notamment ses articles 20-1 et 20-2 ;

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon, notamment son titre I ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté du 2 juin 2022 portant création de comités sociaux d'administration et de leurs formations spécialisées au sein de certains services et établissements relevant des ministres chargés de l'économie, du travail, de l'emploi, de l'insertion, de la santé et des solidarités, notamment ses articles 7 à 10 ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2023 fixant la liste et le nombre de sièges des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants au comité social d'administration spécial des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, de la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;

Vu les procès-verbaux des opérations électorales relatives au scrutin des 1er au 8 décembre 2022 de désignation des représentants du personnel au comité social d'administration

de service déconcentré institué auprès de chaque directeur régional, du directeur régional et interdépartemental et de chaque directeur de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités,

Vu l'arrêté du 10 novembre 2023 portant désignation des membres au comité social d'administration spécial des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, de la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités,

Vu la demande de l'organisation syndicale CFDT en date du 20 décembre 2023,

Arrêtent :

Article 1^{er}

A l'article 1^{er} de l'arrêté du 10 novembre 2023 susvisé, le tableau de la CFDT relatif à la liste des représentants des personnels au comité social d'administration spécial des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, de la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités est ainsi modifié :

«

CFDT	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. JAGUENAUD-GIVON Laurent	Mme POMMART Catherine
Mme VAREILLE Corinne	Mme LEON Céline
Mme RENSON D'ALLOIS D'HERCULAIS Fabienne	Mme LAKEHAL FOLLE Monia
M. JOSSERAND Lionel	M. MAITRE Guillaume

» ;

Article 2

Les secrétaires généraux sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel de l'Administration centrale des ministères économiques et financiers – au Bulletin officiel Santé – Protection sociale – Solidarité et au Bulletin officiel Travail-Emploi-Formation professionnelle.

Fait le 21 mars 2024

Le ministre de l'économie, des finances et
de la souveraineté industrielle et numérique,
Pour le ministre et par délégation :

La Secrétaire générale
Anne BLONDY-TOURET

La ministre du travail, de la santé
et des solidarités
Pour la ministre et par délégation :

La directrice des ressources humaines
Caroline GARDETTE